

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-JEAN-DE-DIEU  
MRC DES BASQUES**

**04 octobre 2021**

À une séance ordinaire du conseil municipal tenue au lieu habituel des délibérations, lundi le 04 octobre 2021, à laquelle étaient présents :

Monsieur Alain Bélanger

Mesdames Louiselle Rioux  
Tania Gagnon-Malenfant  
Nancy Gagné

Messieurs Frédéric Bastille

Tous les conseillers (ères) formant quorum sous la présidence de M. Alain Bélanger, maire.

Était également présent à ladite assemblée M. Daniel Dufour, directeur général de la Municipalité de Saint-Jean-de-Dieu, agissant à titre de secrétaire d'assemblée.

**2021-10-169**

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est **PROPOSÉ** par Mme la conseillère Louiselle Rioux  
Et **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers présents

**QUE** l'ordre du jour soit et est adopté tel que déposé tout en ajoutant le point suivant:

13.1 Résolution – partage des frais de subdivision cadastrale – lot 5674133P

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**2021-10-170**

**ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE SEPTEMBRE 2021**

Il est **PROPOSÉ** par M. le conseiller Frédéric Bastille  
Et **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers présents

**QUE** le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 septembre 2021 soit et est adopté tel que déposé.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune

**CORRESPONDANCE**

La correspondance est passée en revue.

**2021-10-171**

**APPROBATION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER DU MOIS DE SEPTEMBRE 2021**

**ATTENDU QUE** conformément à l'article 3.1 du *Règlement no 314 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires*, le trésorier a déposé aux membres du conseil de la Municipalité de Saint-Jean-de-Dieu la liste des chèques émis et la liste des comptes payés en date du 30 septembre 2021;

**ATTENDU QUE** le trésorier a également déposé aux membres du conseil de la municipalité la liste des comptes qui restent à payer pour le mois de septembre 2021;

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par Mme la conseillère Tania Gagnon-Malenfant  
Et **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers présents

**DE PRENDRE ACTE** du dépôt de la liste des chèques émis, salaires payés, des comptes payés par dépôt direct et des comptes payés par prélèvements en date du 30 septembre 2021 totalisant la somme de 1 240 448.40 \$, dont copie est jointe à la présente pour en faire partie intégrante;

**D'APPROUVER** la liste des comptes qui restent à payer pour la période du 1<sup>er</sup> au 30 septembre 2021, pour un montant de 84 823.20 \$ dont copie est jointe à la présente pour en faire partie intégrante;

**QUE** le trésorier soit et est autorisé à émettre les chèques en paiement des comptes qui restent à payer et ce, en imputant les sommes nécessaires à même les codes budgétaires appropriés.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

#### **CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS**

Je, soussigné, certifie par la présente qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour les listes de comptes précitées.

---

Daniel Dufour, secrétaire-trésorier

**2021-10-172**

#### **DÉPÔT DES ÉTATS COMPARATIFS**

Conformément à l'article 176.4 du CM, le directeur-général / secrétaire-trésorier dépose deux états comparatifs semestriels.

**2021-10-173**

#### **RÉSOLUTION – DÉCOMPTE NUMÉRO 3- TRAVAUX DE RÉFECTION DES RANGS DE LA SOCIÉTÉ EST ET BELLEVUE**

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Saint-Jean-de-Dieu a procédé à un appel d'offres public pour les travaux de réfection des rangs de la Société Est et Bellevue;

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Saint-Jean-de-Dieu a accordé le contrat susmentionné à l'entreprise « Construction B.M.L., division de Sintra inc. » au montant de 2 784 449.60 \$ taxes incluses;

**ATTENDU QUE** la firme FQM Ingénierie et infrastructures a émis en date du 28 septembre 2021 le décompte progressif numéro 3;

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par Mme la conseillère Nancy Gagné  
Et **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers présents

**D'APPROUVER** le paiement d'une somme de 1 110 222.07 \$ plus taxes à l'entreprise « Construction B.M.L., division de Sintra inc » pour les travaux de réfection des rangs de la Société Est et Bellevue réalisés en septembre 2021;

**D'AUTORISER** le directeur général à signer pour et au nom de la municipalité le décompte progressif numéro 3.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2021-10-174

**RÉSOLUTION – LIBÉRATION DE LA RETENUE – TRAVAUX DE PAVAGE DE LA 1<sup>ÈRE</sup> AVENUE**

**ATTENDU QUE** les travaux de pavage de la 1<sup>ère</sup> avenue Sud sont terminés depuis le 18 août 2020;

**ATTENDU QUE** la réception provisoire des ouvrages a été prononcée le 8 août 2020;

**ATTENDU QU'**il y a lieu d'émettre le certificat de réception définitive et de libérer la retenue au contrat;

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par M. le conseiller Frédéric Bastille  
Et **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers présents

**QUE** la Municipalité de Saint-Jean-de-Dieu prononce la réception définitive des ouvrages de pavage de la 1<sup>ère</sup> avenue Sud, la présente résolution constituant ladite réception définitive;

**QUE** la municipalité autorise le paiement de la retenue contractuelle s'établissant à 2 304.53 \$ plus taxes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2021-10-175

**RÉSOLUTION – ADJUDICATION – FOURNITURE DES CARBURANTS 2021-2023**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité a lancé un processus d'appel d'offres sur invitation concernant la fourniture d'essence, de carburant diesel et d'huile à chauffage;

**CONSIDÉRANT QUE** deux soumissions ont été reçues et ouvertes en date du 4 octobre 2021;

**CONSIDÉRANT QUE** ces soumissions ont été jugées conformes aux exigences des documents d'appel d'offres;

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par Mme la conseillère Louiselle Rioux  
Et **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers présents:

**D'ADJUGER** le contrat de fourniture d'essence, de carburant diesel et d'huile à chauffage à Harnois Énergies inc. en fonction des quantités estimatives apparaissant au devis.

**D'EFFECTUER** les vérifications appropriées en cours de période contractuelle afin de s'assurer que les tarifs préférentiels consentis continuent d'être appliqués.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2021-10-176

**RÉSOLUTION - RESSOURCES HUMAINES**

**ATTENDU** la variation des effectifs à l'approche de la saison automnale et hivernale;

**POUR CES MOTIFS,**

Il est **PROPOSÉ** par Mme la conseillère Nancy Gagné  
Et **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers présents

**D'APPROUVER** l'affectation temporaire de M. Yves Beaulieu comme principal employé affecté à l'entretien mécanique (mécanique légère) assujéti à l'échelon 9 de l'échelle salariale B;

**D'APPROUVER** le retour au travail de M. Bertin Rioux à partir du 11 octobre 2021;

**D'APPROUVER** la mise à pied de M. Yann Archambault effective le 11 octobre 2021;

**D'APPROUVER** le retour au travail de M. Dany Rioux à titre de contremaître d'hiver du Service d'entretien du réseau routier à partir du 11 octobre 2021.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2021-10-177

**RÉSOLUTION - RÉSOLUTION - PROGRAMMATION DES TRAVAUX DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TECQ) POUR LES ANNÉES 2019-2023**

**ATTENDU QUE** la Municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

**ATTENDU QUE** la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par Mme la conseillère Nancy Gagné  
Et **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers présents,

**CE QUI SUIT:**

La Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

La Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligeant découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;

La Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux n° 1 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

La Municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;

La Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;

La Municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2021-10-178

**RÉSOLUTION – APPROBATION DE LA TARIFICATION 2022  
APPLICABLE AU LIEU D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE DE LA VILLE  
DE RIVIÈRE-DU-LOUP**

ATTENDU l'avis envoyé à la Municipalité de Saint-Jean-de-Dieu par la Ville de Rivière-du-Loup en date du 23 septembre 2021 mentionnant les tarifs applicables au *Lieu d'Enfouissement Technique* de Rivière-du-Loup pour l'année 2022;

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par Mme la conseillère Louiselle Rioux  
Et unanimement **RÉSOLU** par les conseillers présents

**QUE** le Conseil de la Municipalité de Saint-Jean-de-Dieu accepte les tarifs applicables à l'exercice financier 2022 pour les déchets solides acheminés au Lieu d'enfouissement technique de Rivière-du-Loup tels qu'indiqués à l'avis public transmis par la Ville de Rivière-du-Loup.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2021-10-179

**RÉSOLUTION - CONTRIBUTION AUX ORGANISMES**

**CONSIDÉRANT** les pouvoirs accordés aux municipalités en vertu de l'article 91 de la *Loi sur les compétences municipales* concernant une aide octroyée en matière d'œuvres de bienfaisance, d'éducation, de culture, de formation de la jeunesse et de toute initiative de bien-être de la population;

**CONSIDÉRANT QU'**il est dans l'intérêt général des citoyens et des citoyennes de la municipalité d'octroyer certaines subventions ayant pour but de réunir et de dispenser à la population de Saint-Jean-de-Dieu des activités récréatives, culturelles, sociales, sportives et autres;

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par M. le conseiller Frédéric Bastille  
Et unanimement **RÉSOLU** par les conseillers présents

**QUE** le préambule ci-dessus fasse partie intégrante de la présente résolution;

**QUE** la municipalité verse les sommes suivantes à titre de contributions financières ou abonnements annuels:

<b>Corporations / organismes</b>	<b>Contribution</b>
Hockey Midget A33 des Basques	100.00 \$
Habitations du Jardin	300.00 \$
Club des 50 ans et plus	5000.00 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

**RÉSOLUTION – PAIEMENT DU DÉCOMPTÉ FINAL – TRAVAUX DE MISE  
AUX NORMES DU CENTRE SPORTIF JEAN-CLAUDE-BÉLISLE**

Point reporté

2021-10-180

**RÉSOLUTION -PARTAGE DES FRAIS DE SUBDIVISION CADASTRALE**

**ATTENDU QUE** le lot 5674133P du cadastre du Québec est occupé à la fois par une partie du Parc Jean-Claude-Caron et par une propriété privée;

**ATTENDU QU'**il y a lieu de régulariser la situation;

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par Mme la conseillère Tania Gagnon-Malenfant  
Et unanimement **RÉSOLU** par les conseillers présents

**QUE** la Municipalité de Saint-Jean-de-Dieu accepte de partager les frais de subdivision cadastrale avec le propriétaire de l'immeuble voisin sur la base de 50% - 50%;

**QUE** M. Alain Bélanger, maire, et M. Daniel Dufour, directeur général, soient et sont autorisés à signer tous les documents requis pour donner plein effet à la présente résolution.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2021-10-181

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est **PROPOSÉ** par Mme la conseillère Louiselle Rioux  
Et **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers présents

**QUE** la séance soit levée. Il est 20h13.

\_\_\_\_\_  
Alain Bélanger,  
Maire

\_\_\_\_\_  
Daniel Dufour,  
Directeur général